



Manifestation contre l'insécurité et l'immigration, à Mamoudzou (Mayotte), le 6 février.
DAVID LEHORABANDIA/FR

Vers la fin du droit du sol à Mayotte

Le ministre de l'intérieur a promis des « mesures extrêmement fortes » par une révision constitutionnelle

MAMOUZOU - envoyé spécial

Cette fois, pas de traditionnels colliers de fleurs pour l'accueil. Pas de *shengué*, ce chant de bienvenue. Et pas de l'événement bain de foule ponctué de messages louangeurs, comme ce fut le cas à Mamoudzou, le 25 juin 2023. Après le lancement de l'opération « Wuambushu » de lutte contre la délinquance, l'immigration clandestine et l'habitat insalubre, Gérald Darmanin avait été qualifié à l'époque par la foule de « *homme de la situation* ».

Venu dimanche 11 février à Mayotte, paralysée depuis trois semaines par des barages, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a été accueilli par des huées. Elles étaient lancées par un peu plus de 400 manifestants maintenus à distance. Pour dessiner une vie de crise et donner de nouvelles « *preuves d'amour aux Mahorais* », Gérald Darmanin, accompagné de la nouvelle ministre déléguée aux outre-mer, Marie Guévenoux, a annoncé des « *mesures extrêmement fortes* ». La veille, il avait

« IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE DEVENIR FRANÇAIS SI L'ON N'EST PAS SOI-MÊME ENFANT DE PARENT FRANÇAIS. NOUS COUPERONS L'ATTRACTIVITÉ QU'IL PEUT Y AVOIR DANS L'ARCHIPEL »

GÉRALD DARMANIN
ministre de l'intérieur

préparé le terrain dans un vidéo adressée aux Mahorais : « *Aidez-moi à rétablir la paix publique, discutons, travaillons ensemble* ». Très remontés, les différents collectifs regroupés dans le mouvement des Forces vives dénonçaient un « *mépris* ». « *Le gouvernement ne veut pas entendre les cris des Mahorais* », s'insurgeait Saïd Kambi, un des leaders des Forces vives. La lenteur prise pour aboutir à un remaniement n'a cessé d'accroître cette conviction. Ayant réitéré à Mayotte son plus gros score au premier tour de la présidentielle de 2022 (42,68 % des suffrages), Marine Le Pen s'est engouffrée dans cette brèche en fustigeant, vendredi 9 février, « *une population mahoraise totalement abandonnée* » face à une « *quasi-guerre civile* ».

« DÉCISION RADICALE »

Pour éteindre cette colère restée sourde dans une île de 310 000 habitants où, selon l'Insee, près d'un habitant sur deux en 2017 était étranger, Gérald Darmanin a lancé, dès sa descente d'avion, sa série d'annonces : « *Le président de la République m'a chargé de dire aux Mahorais que nous allons prendre une décision radicale qui est l'inscription de la fin du droit du sol à Mayotte dans une révision constitutionnelle* ». « *Il ne sera plus possible de devenir français si l'on n'est pas soi-même enfant de parent français* », précise le ministre. Nous couperons l'attractivité qu'il peut y avoir dans l'archipel. Une mesure réclamée depuis des années par la majorité des élus et de la population mais « *jamais accordée* ». Selon M. Darmanin, cette mesure va diminuer de 80 % le nombre de titres de séjour délivrés à Mayotte en raison de liens familiaux. D'après l'Insee, sur un peu plus de 10770 naissances en 2022, près de sept nourrissons sur dix ont au moins un parent étranger.

Sa conséquence est qu'elle va renforcer les spécificités et les exceptions du droit des étrangers sur le sol mahorais. Car à Mayotte, le droit du sol comporte déjà de nombreuses dérogations. Au Parti socialiste, qui estime que le droit du sol n'est pas négociable en France – ce qui laisse présager de vifs débats en perspective du nécessaire vote du Congrès

à la majorité des trois cinquièmes. Gérald Darmanin, en outre, souligné que la loi relative à l'immigration « *a beaucoup durci les conditions de regroupement familial à Mayotte* », tout en reprochant à certains parlementaires mahorais de ne pas l'avoir votée. Selon lui, les nouvelles conditions – trois ans de résidence et un titre de séjour d'au moins cinq ans – vont « *diviser par cinq le nombre de regroupements familiaux à Mayotte* ».

La troisième mesure annoncée était l'une des principales « *conditions* » des Forces vives pour négocier : la fin du visa territorialisé. Ces titres de séjour délivrés localement autorisent uniquement une présence sur l'île. Les collectifs réclamaient la suppression de cette autre exception qui, selon eux, fait de l'île une impasse où les étrangers sont maintenus, afin de protéger La Réunion et l'Hexagone. « *Le président de la République veut dire aux Mahorais qu'il les a entendus* », a affirmé Gérald Darmanin. La fin du visa territorialisé doit être incluse dans le projet de loi Mayotte promis « *avant l'été* » par Marie Guévenoux. Le ministre de l'intérieur a toutefois voulu placer l'île devant ses responsabilités en épinglant « *la bonne société mahoraise parfois complice* » pour faire venir des travailleurs étrangers, ou qui monnayent des certificats de paternité contre plusieurs centaines d'euros.

Autre sujet qui cristallise les colères à Mayotte : le camp de migrants africains venus de la région des Grands Lacs et de Somalie, qui sont installés autour du stade de Cavanani, à Mamoudzou, dans des abris construits avec du bois et des bâches. L'installation régulière de nouveaux migrants est vue comme l'ouverture d'une « *seconde route migratoire* », après celle venue des Comores. Gérald Darmanin promet en réponse « *l'évacuation totale du camp* ». Selon lui, les réfugiés ayant obtenu l'asile « *vont être rapatriés dans l'Hexagone* ». Cinquante d'entre eux ont pris l'avion dimanche soir, après quarante premiers départs fin janvier. Des retours volontaires dans les pays d'origine vont être proposés. Une nouveauté à Mayotte. Pour ceux qui ont été déboutés de

leur demande, il y aura aussi des « *expulsions immédiates* », selon Gérald Darmanin.

Pour « *empêcher le passage des kwassakwassa des filières d'immigration* », Gérald Darmanin a promis, en outre, la mise en place d'« *un rideau de fer dans l'eau* ». Avec le déploiement de bateaux de la marine nationale face aux côtes tanzaniennes, d'où partent ces migrants africains, et de drones marins.

FORCES DE L'ORDRE RENFORCÉES

En prélude à sa visite, Gérald Darmanin avait également annoncé le départ de l'opération « *Wuambushu 2* ». Il a salué à l'aéroport les quinze gendarmes du GIGN arrivés en renfort pour aboutir à un plus grand nombre d'interpellations dans les bidonvilles les plus sensibles. « *Il y a à Mayotte plus de policiers et de gendarmes qu'il n'y en a à Marseille, Lyon et Lille réunies* », a insisté le ministre de l'intérieur, en parlant des six escadrons de gendarmes mobiles présents dans l'île et de l'arrivée prochaine d'un escadron Guépard, équivalent de la CRS 8 des policiers.

De ces annonces, élus et responsables des Forces vives retiennent avant tout la fin du droit du sol à Mayotte et du titre de séjour territorialisé. La députée Estelle Youssouf (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) parle d'« *accords de Mamoudzou historiques* ». « *Mayotte ne peut pas être prisonnière éternellement de sa géographie, ajoute le parlementaire. Elle ne peut pas continuer à être une maternité pour des gens qui demandent la nationalité française* ». « *Des annonces qui empruntent les propositions que je fais depuis vingt ans* », commente Mansour Kamardine, député Les Républicains.

Ces annonces mettront-elles fin rapidement au blocage de l'île ? « *Les barrages ne seront levés que quand nous aurons un retour par écrit de tous ces engagements* », tranche Safina Soula, l'une des leaders des Forces vives. Gérald Darmanin assure qu'un courrier précisant le calendrier de ces mesures sera adressé aux Forces vives avant mardi soir. « *J'espère que le ministre ne nous a pas raconté d'histoires* », prévient Safina Soula. ■

JÉRÔME TALPIN

OSP VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

75 Vente aux enchères publiques, le **Jeu**di 21 mars 2024 à 14 H 00 au Tribunal Judiciaire de PARIS, Paris du Tribunal de PARIS, à PARIS 17^{ème}
UN APPARTEMENT en DUPLEX à PARIS 16^{ème}

40 avenue du Président Wilson

Face à la Tour Eiffel, à 800 mètres environ, de 453,25 m² (hors balcon filant) Accessible par le 6^{ème} étage, dont l'intégralité des cloisons ont été abattues. Avec petit escalier de service permet d'accéder à une seconde porte située au 7^{ème} étage Comprendant au 6^{ème} étage (531,60 m²) : entrée, salle à manger, 3 pièces, chambre, séjour, ancien petit salon, salon, cuisine, cabinet de toilettes, balcon ; au 7^{ème} étage (121,70 m²) : entrée, mezzanine, pièce, plateau. Avec un BOX et 2 CAVES. Les lieux étaient, à la date du PV (18/10/2022), en cours de travaux.

MISE À PRIX : 6.000.000 Euros

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, ou il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00299, à la SELAS CAYOL CAHENTREMBLAY & ASSOCIÉS, représentée par Maître Laure HOFFMANN, Avocat à PARIS 8^{ème}, 4 rue de Castellane. Tél. : 01 53 64 52 00 - Site : <https://www.cca-avocats.com/> VISITE SUR PLACE le Mercredi 13 mars 2024 de 11 H 00 à 12 H 00